

L'avis de motion portant production de documents n° 146, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'exonération des droits de douane pour les fabricants de véhicules à moteur (MVM) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 147, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'exonération des droits de douane pour les machines (MACH) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 148, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 149, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'aide au dessin industriel (IDAP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 150, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le

programme d'aide générale de transition (GAAP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 151, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme de soutien de l'emploi (ESP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tout mémoire, de toute correspondance et de tout autre document échangés, du 1<sup>er</sup> janvier 1968 à ce jour, par le gouvernement du Canada avec toute municipalité, tout organisme et tout particulier de la circonscription fédérale de Compton, relativement à la construction de bureaux de poste ou de tous autres édifices fédéraux dans ladite circonscription.—(*Avis de motion portant production de documents n° 160—M. Latulippe*).

M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier) propose,—Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à étudier le Règlement de la Chambre, ainsi que la procédure de la Chambre et de ses Comités, surtout en ce qui concerne toutes les questions dont M. l'Orateur a laissé entendre, au cours des 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> Parlements, qu'il pourrait être nécessaire de les soumettre à l'examen dudit Comité, et à faire rapport à la Chambre des vus sur tout aspect de ces questions qui pourrait nécessiter une réforme, en faisant des recommandations quant au genre de réforme qu'il y aurait lieu de faire;

Et que, lors de son étude des questions susmentionnées, ledit Comité soit autorisé à se déplacer à l'extérieur du Canada.

Il s'élève un débat;

#### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Saltzman en remplacement de M. Gleave sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.